

Certificat interuniversitaire en droit pénal des affaires - Inscriptions ouvertes



Cette formation a pour objectif de permettre une identification des situations potentiellement pénales liées à l'activité économique, de les évaluer correctement et d'en assurer un traitement approprié.

À l'issue de la formation, le participant sera capable :

- d'identifier les situations pénales susceptibles de survenir dans le domaine du droit pénal des affaires ;
- de les détecter adéquatement ;
- de prévenir leur apparition ;
- d'en assurer un traitement approprié ;
- de mobiliser les ressources dans son cadre professionnel.

La formation s'adresse à un double public :

- Aux professionnels du droit : avocats, magistrats, policiers, juristes d'entreprises, membres des services d'inspection (économique, sociale), administration fiscale...
- Aux professionnels du chiffre : réviseurs, experts-comptables, fiscalistes, banquiers, compliance officers...

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats doivent être titulaires d'un des diplômes suivants : master en droit, master en gestion, master en sciences économiques, master en criminologie ou équivalent.

En l'absence de titre requis, une admission via la valorisation des acquis de l'expérience sera envisagée.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les candidats sont invités à remplir le formulaire d'admission en ligne reprenant :

- leur parcours de formation,
- leur expérience,
- leurs motivations à suivre la formation.

Les demandes d'admission seront examinées, dans leur ordre d'arrivée, par les responsables

académiques de la formation.

Afin de garantir la qualité de la formation, le nombre de participants est limité.

EN SAVOIR PLUS

www.droit-penal-affaires.be

secr-dpa@uclouvain.be

[Téléchargez le PDF de la brochure](#)

